

## RELEVÉ DES DÉCISIONS – CONSEIL D’UFR DU 10 NOVEMBRE 2020

- 1. Adoption du PV du conseil du 18 juin 2020**  
21 voix pour
- 2. Motion du conseil d’UFR sur l’organisation en présentiel des examens du 1<sup>er</sup> semestre 2020-2021**  
23 voix pour ; 3 abstentions
- 3. Demandes de modification des modalités de contrôle des connaissances en lien avec la crise sanitaire**  
23 voix pour ; 2 abstentions
- 4. Adoption des capacités d’accueil en licence**  
23 voix pour ; 2 abstentions
- 5. Adoption des capacités d’accueil en master**  
22 voix pour ; 2 abstentions
- 6. Cadrage de la procédure de politique d’emploi**  
22 voix pour ; 1 abstention
- 7. Obligation de laisser une pause méridienne d’au moins 1 heure aux étudiants**  
20 voix pour ; 3 abstentions

## RELEVÉ DES DÉCISIONS - CONSEIL D’UFR RESTREINT DU 10 NOVEMBRE 2020

- 1. Validation des services 2019-2020 des enseignants-chercheurs**  
15 voix pour ; 1 abstention

Y. Calvet, G. de Bruyn

## **Motion du conseil de l'UFR HSS sur la session d'examens du 1<sup>er</sup> semestre 2020-2021**

Les membres du conseil de l'UFR Humanités & sciences sociales expriment leur désaccord profond avec les consignes données par la Présidence de l'université pour imposer l'organisation de tous les examens à distance à l'exception des LAS. Certes, les contraintes sanitaires dictées par le MESRI compliquent considérablement l'organisation des examens à l'université ; néanmoins, ces derniers demeurent bien autorisés dans le cadre actuel.

Le conseil de l'UFR HSS insiste sur le caractère indispensable des examens en présentiel, non seulement car cette modalité est la seule qui permette de garantir des conditions de passation des épreuves véritablement équitables et une évaluation pertinente des connaissances et des compétences, tout particulièrement en première année de licence. En outre, nos disciplines forment des étudiants qui seront amenés dans quelques années à passer des concours de la fonction publique ; or ces derniers comportent des types et des formats d'épreuves auxquelles les étudiants doivent se préparer, ce qui ne leur est offert que lors des sessions d'examens terminaux en présentiel. Renoncer à cela, c'est creuser davantage les inégalités entre les étudiants des classes préparatoires et ceux de l'université qui seront pourtant confrontés aux mêmes concours de recrutement à l'issue de leurs études.

Le conseil et les équipes pédagogiques de l'UFR HSS se sont résignés au printemps dernier à organiser les examens à distance en dépit d'une certaine perte de sens sur le plan pédagogique. Cette solution n'était acceptable qu'à la condition d'être ponctuelle. Il n'est pas concevable que les étudiants de l'université ne puissent être évalués correctement sur deux, voire trois sessions d'examens.

En conséquence, les membres du conseil refusent d'organiser tous les examens à distance et demandent qu'une partie des examens, ceux pour lesquels la présence des étudiants est indispensable, soient impérativement organisés en présentiel, en tenant compte bien sûr de toutes les contraintes imposées par le MESRI.

***Adoptée avec 23 voix pour et 3 abstentions***